



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

09 DEC. 2024



ID : 033-213302078-20241205-DELIB202469A-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 DECEMBRE 2024

### DELIBERATION 2024.69 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A L'ASSOCIATION PAPATES ET COMPAGNIES

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	28 NOVEMBRE 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	5 DECEMBRE 2024
Conseillers présents	27	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	17	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	10	Secrétaire de séance	Virginie VIDORRETA – conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		MME GLIZE
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		MME CARO
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M de LAUNAY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		M MASSY
LARGOUET Karyn, CM			X	
GANNE Arnaud, CM		X		M DUBREUIL
BRARD Philippe, CM		X		
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M BOUEY
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		M VEYSSIERE
BOISSEAU Marc, CM		X		Mme CARRERE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - [contact@izon.fr](mailto:contact@izon.fr)

[www.izon.fr](http://www.izon.fr)



**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION  
PAPATTES & COMPAGNIES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'email en date du 12 novembre dernier de l'association PAPATTES ET COMPAGNIE 33 demandant une subvention exceptionnelle afin d'organiser une campagne de stérilisation d'une quinzaine de chats dans le secteur des Hérons ;

Considérant les crédits restants de 500 € non affectés à l'article 65748 subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé du budget primitif 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 28 novembre 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer pour l'année 2024 une subvention exceptionnelle de :

- 500 € à l'association PAPATTES ET COMPAGNIE 33 ;

au compte 65748 subventionnement de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé – fonction 020 du budget primitif 2024 (67 500 € fixés dont 67 000 € affectés et 500 € restant de disponible).

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Gilles Bouey, Adjoint au Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- ✓ ALLOUE pour l'année 2024 une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association PAPATTES ET COMPAGNIE 33 ;

Publiée le

Fait à Izon, le 5 décembre 2024

Le Secrétaire de séance

Le Maire,



Virginie Vidorreta

  
Laurent de LAUNAY.



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.